



Alliance 8.7 en Mauritanie

Rapport de l'Atelier National de Planification Stratégique

Lancement du projet MAP-16 en Mauritanie :

Appui à la mise en œuvre du Plan National pour l'Élimination
du Travail des Enfants (PANETE-RIM)

Nouakchott les 4&5 mars 2019

Abréviations et acronymes

"L'Alliance"	L'Alliance 8.7, alliance mondiale pour éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants
ANRPTS	Agence Nationale du Registre de la Population et des Titres Sécurisés
"L'Atelier"	L'Atelier national de lancement et de planification stratégique
BIT	Bureau International du Travail (assurant le secrétariat de l'Alliance 8.7)
C138	Convention n° 138 sur l'âge minimum de l'OIT
C182	Convention n° 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants de l'OIT
CDHAHRSC	Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile
CNDS	Conseil National du Dialogue Social (Arrêté 085 du 5 février 2019)
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies
HCR	Haut-Commissariat
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
"M. Alliance"	Point focal et coordinateur de l'Alliance 8.7 en Mauritanie
MASEF	Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille
MENFP	Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle
MFPTEMA	Ministère de la fonction publique, du travail, l'emploi et la modernisation de l'administration
MJ	Ministère de la Justice
NIT	Normes internationales du travail
PANETE-RIM	Plan d'Action National d'Élimination du Travail des Enfants
PFTE	Pires Formes de Travail des Enfants
RIM	République Islamique de Mauritanie
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNGM	Stratégie Nationale de Gestions des Migrations.
SNE	Stratégie Nationale de l'Emploi
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant
SPE	Système de protection de l'enfance
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

Contenu du rapport

- ABREVIATIONS ET ACRONYMES:..... ERREUR ! LE SIGNET N’EST PAS DEFINI.**
- INTRODUCTION 3**
- JOURNEE1 4**
 - 1. PANEL 1 : LES GROUPES D’ACTION DE L’ALLIANCE 8.7 AU NIVEAU GLOBAL..... 5
 - 2. PANEL 2 : LES INSTRUMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L’ALLIANCE 8.7 EN MAURITANIE 9
 - 3. SYNTHESE DES QUESTIONS EVOQUEES AU COURS DES DISCUSSIONS 11
 - 4. PRINCIPALES CONCLUSIONS/RECOMMANDATIONS..... 12
- JOURNEE2 14**
- CONCLUSIONS 14**
- ANNEXE 1 : PROGRAMME DE L’ATELIER 17**
- ANNEXE2 : EBAUCHE DE PLAN D’ACTION PROPOSE ... ERREUR ! LE SIGNET N’EST PAS DEFINI.**

Introduction

La Mauritanie fait partie des 15 pays pionniers de l'Alliance 8.7 qui constitue le Pacte mondial pour l'atteinte de l'objectif 8 cible 7 des Objectifs de Développement durable (ODD), pour l'éradication définitive du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne. L'objectif principal de l'Atelier tenu à Nouakchott les 4 et 5 mars 2019 est d'adopter le plan stratégique pour l'atteinte des objectifs de l'Alliance 8.7. Après Madagascar et le Népal, il s'agit du troisième pays à aborder cette phase. En outre, l'atelier a été une occasion pour lancer la composante mauritanienne du projet « *Map 16* » en Mauritanie, un programme global de plus de 17 millions de dollars financé par le département du Travail des États-Unis (United States Department of Labor) destiné à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

L'atelier de lancement de l'Alliance 8.7 en Mauritanie a été cofinancé par des fonds fédéraux des États-Unis, à travers le projet MAP-16, de l'Agence Italienne de Coopération, à travers le projet AMEM, ainsi que des fonds propres du BIT.¹

On rappelle que l'objectif 8 vise à « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* ». Parmi les cibles associées à cet objectif de travail décent et de croissance économique, la cible 8.7 appelle à « *prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants* ».

Aussi, le but principal de l'Atelier national de planification stratégique en Mauritanie est-il d'identifier les défis auxquels le pays est confronté, les priorités et les bonnes pratiques en matière de lutte contre le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants.

Partant de la situation actuelle, quels sont les programmes et interventions à mettre en œuvre pour répondre efficacement à l'ODD 8.7 ? Il s'agit donc i) d'informer les participants sur la mission, les objectifs, le fonctionnement de l'Alliance 8.7 ; ii) revisiter les plans d'actions nationaux ; iii) identifier les activités consensuelles pour toutes les parties prenantes de l'Alliance 8.7 et les interventions nécessaires pour la mise en place effective de l'Alliance 8.7 en Mauritanie.

L'Atelier a été conçu en quatre parties : (i) l'ouverture officielle ; (ii) la présentation des groupes d'action de l'Alliance 8.7 et de leurs activités ; (iii) les travaux de groupes et (iv) la séance plénière de restitution des travaux et de clôture de l'atelier.

L'Atelier a regroupé un large public, notamment les acteurs les plus actifs de l'Alliance 8.7 au niveau national. Le gouvernement était représenté à travers le Ministère de la Fonction

¹ Ce rapport ne reflète pas nécessairement les vues ou les politiques du département du Travail des États-Unis ni de l'Agence Italienne de Coopération Internationale, pas plus que la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique de leur aval par le gouvernement des États-Unis ni de l'Italie.

Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration (MFPTEMA), le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), celui des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF), le Ministère de l'économie et des finances (MEF), le Ministère des affaires étrangères et de la coopération (MAEC), le Ministère de la jeunesse et des sports, et le Ministère de la Justice (MJ). En plus, des représentants du Conseil National du Dialogue Sociale (CNDS) du patronat et des organisations syndicales, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers, notamment l'UNICEF, l'OIM, le HCR, le BIT et les ONG internationales Terre des Hommes Lausanne et Save The Children.

« Je vous réitère la volonté du gouvernement mauritanien pour œuvrer avec les partenaires nationaux et internationaux afin de concrétiser les objectifs de l'Alliance 8.7 » Seydina Ali Ould Mohamed Khouna, Ministre de la fonction publique, du travail, de l'emploi et de la modernisation de l'administration, 4 mars 2019

L'Atelier a été ouvert par deux allocutions prononcées respectivement au nom du BIT et par le MFPTEMA. La première porte sur les Objectifs de Développement Durable, le CPDD et l'Alliance 8.7 en Mauritanie. Elle a été prononcée par Madame Beate Andrees avant que S.E. Monsieur Seydina Ali Ould Mohamed Khouna, Ministre de la Fonction publique, du travail, de l'emploi et de la modernisation de l'administration ne donne le signal d'ouverture à travers un discours consacré à l'importance de l'évènement et à l'adhésion de la Mauritanie, pays pionnier de l'Alliance 8.7.

Les conclusions et recommandations issues des travaux des deux panels et des discussions de groupes sont retracées comme suit.

Journée1

Les travaux ont débuté par un exposé introductif présenté par le conseiller Hamoud Ould T'feil sur le thème de l'Alliance 8.7 : contexte, défis et opportunités. Après avoir rappelé ce qu'est l'ODD8 et la cible 8.7, "Monsieur Alliance" a répondu à la question cruciale : en quoi il est utile pour la Mauritanie de faire partie des pays de l'Alliance 8.7 ?

Il s'agit d'apporter une contribution aux efforts nationaux. A savoir :

- *Mettre en œuvre le plan national pour l'élimination du travail forcé, tel que décliné dans le mandat du CNDS ;*
- *Assurer l'accès à la Justice pour les victimes de toute forme d'esclavage moderne à travers la loi n° 2015-031 portant incrimination de l'esclavage et la loi n° 2015-030 portant aide judiciaire ;*
- *Lutter contre la traite en assurant la scolarisation des enfants, en particulier dans les Wilayas d'accueil des réfugiés ;*
- *Protéger les travailleurs migrants en Mauritanie et ailleurs en mettant en œuvre les dispositions de la Convention n° 143 ;*
- *Éliminer les pires formes de travail des enfants dans au moins deux secteurs productifs: laitier et pêche artisanale.*

Dans le même ordre d'idées, le Conseiller a rappelé les instruments de l'OIT ratifiés par la Mauritanie (Normes internationales du travail) ainsi que le dispositif de pilotage institutionnel en place qui comprend le Conseil National du Dialogue Social (CNDS) et le Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE) dont il sera question plus loin (panel 2).

Le CNDS a une composition tripartite de 21 membres + 1 (1 président, personnalité indépendante) ; 7 membres des organisations syndicales d'employeurs ; 7 membres des organisations syndicales des salariés et 7 représentants de l'administration. Parmi les missions du CNDS, figure la mise en œuvre du Plan d'Action National d'Élimination du Travail des Enfants (PANETE-RIM) et l'élaboration d'un plan national de lutte contre le travail forcé. D'autres instruments et plans d'action sont aujourd'hui disponibles. On peut citer :

- *La loi n° 2015-031 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes : Des activités de formation des officiers par le MJ, en partenariat avec le HCDH et le BIT, à travers le projet Bridge) ;*
- *Le Plan national d'action de lutte contre le travail forcé : ce plan est prévu dans le mandat du CNDS, par initiative du MFPTEMA et la CSI, avec l'appui technique du BIT, projet Bridge;*
- *Le système de protection de l'enfance (SPE), mise en place par le MASEF en partenariat avec l'UNICEF.*
- *La stratégie nationale de gestion des migrations (MIDEC – OIM) ;*
- *Programme TEKAVOUL pour les cash transfert, mise en place par l'Agence nationale TADAMOUN en partenariat avec la BM.*

1. Panel 1 : Les groupes d'action de l'Alliance 8.7 au niveau global

Des présentations suivies des questions de clarification ont été effectuées. Ont successivement pris la parole, le conseiller du Ministre du Travail et Point focal de l'Alliance 8.7 en Mauritanie, M. Hamoud Ould T'Feil, et Mme Beate Andrees, Cheffe du Service des Principes et droits fondamentaux au travail du Bureau international du travail (BIT) à Genève.

Ils ont rappelé que l'Alliance 8.7 vise à atteindre l'Objectif N°8 et la cible N°7 des ODD, qui fait partie des 17 objectifs et 169 cibles à atteindre². L'Alliance porte sur la lutte contre le travail forcé, objet de la Convention 29 de l'OIT de 1930, la lutte contre la traite des êtres humains et son Protocole de Palerme de 2000, les pires formes de travail des enfants, objet de la Convention 182 de l'OIT de 1999.

Les objectifs de l'Alliance convergent, avec les autres objectifs des ODD (approche intégrée). Qu'il s'agisse de l'éducation de qualité, l'égalité des sexes, la lutte contre les inégalités, la lutte contre la pauvreté ou l'instauration de la paix, de la justice et de la stabilité. En effet, les progrès dans la réalisation de la cible 8.7 en Mauritanie contribueront également aux objectifs connexes suivants:

- CIBLE 5.2 : Éliminer toutes les formes de violence à l'égard de toutes les femmes et les filles dans les sphères publique et privée, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- CIBLE 16.2 : Mettre fin aux abus, à l'exploitation, au trafic et à toutes les formes de violence à l'encontre d'enfants

²Agenda mondial adopté en 2015 par les pays membres de l'ONU

- CIBLE 16.3 : Promouvoir la primauté du droit aux niveaux national et international et garantir un accès égal à la justice pour tous
- CIBLE 16.a : Renforcer les institutions nationales compétentes, notamment par le biais de la coopération internationale, pour renforcer les capacités à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement, en matière de prévention de la violence et de lutte contre le terrorisme et la criminalité

L'Alliance 8.7 ambitionne de trouver des solutions aux défis posés par les 21 millions d'êtres humains victimes de traite à travers le monde, dont 9,2 millions en Afrique.

On estime toutefois que les efforts entrepris au niveau international ont contribué à faire baisser de 100 millions le nombre d'enfants affectés par le travail forcé mais les victimes d'esclavage moderne sont encore estimées à 40,3 millions dans le monde et la prévalence du travail des enfants s'accroît sous les effets conjugués de la démographie, des migrations et des conflits. La recherche de solutions passe, entre autres, par un processus de consultations au niveau régional.

Au niveau mondial, l'Alliance 8.7 fonctionne à travers 4 groupes d'actions :

www.alliance87.org/action-groups/:

- *Chaînes d'Approvisionnement coordonné par l'OIT;*
- *Crises Humanitaires et des Conflits supervisé par l'UNICEF ;*
- *Migration co-présidé par l'OIM et l'UNICEF ;*
- *Etat de droit et de la Gouvernance dirigé par le HCDH.*

Les groupes d'action reflètent les priorités thématiques d'Alliance 8.7 et rassemblent des organisations et des initiatives œuvrant dans ces domaines afin d'optimiser leur impact. Via des groupes d'action, les partenaires coordonnent la recherche et le plaidoyer et dirigent les efforts de mise en œuvre sur ces questions urgentes. Les partenaires d'Alliance 8.7 sont encouragés à se joindre à un ou plusieurs groupes d'action liés à leur domaine de compétence ou leur domaine d'intervention.

Le Groupe de Coordination au niveau mondial est présidé par l'Australie, secondée par l'Argentine alors que le Secrétariat est assuré par le BIT.

L'Alliance rassemble actuellement plus de 150 partenaires qui appuient ou déploient des initiatives pour atteindre la cible 8.7. Ces partenaires s'engagent à promouvoir ou à mettre en œuvre les normes internationales relatives aux droits humains, notamment les normes internationales du travail (NIT) applicables. Les partenariats sont ouverts aux gouvernements, aux organisations internationales et régionales, aux organisations d'employeurs et de travailleurs, aux organisations d'entreprises, aux organismes de la société civile, aux institutions universitaires et à d'autres parties prenantes ou réseaux intéressés.

Les engagements internationaux sont ensuite traduits en mesures directes dans le cadre d'une stratégie reposant sur le concept de «pays pilotes». Les pays pilotes sont ceux qui prennent l'engagement d'accélérer leur action ou de prendre des mesures plus ambitieuses pour atteindre la cible 8.7. Ils mettent en œuvre de nouvelles mesures, testent de nouvelles

approches et diffusent les enseignements qu'ils en ont retenu. Tout Etat membre de l'ONU peut devenir un pays pilote.

Etant parmi les premiers pays à engager une stratégie de mise en œuvre de l'Alliance 8.7, la Mauritanie a ainsi montré une volonté politique favorable pour devenir un pays pilote, à travers la désignation d'un Point focal et l'organisation du présent Atelier de planification stratégique sur l'Alliance 8.7.

Elle se fixe pour objectifs à court terme : i) la formulation d'actions prioritaires à entreprendre ; ii) la mise en place d'une structure de coordination ; iii) la mobilisation de ressources et iv) le renforcement des capacités de collecte de données sur le travail forcé, le travail des enfants, la traite et l'esclavage moderne.

Les activités et programmes des quatre groupes d'action, « Chaînes d'Approvisionnement », « Migration », « Crises Humanitaires et Conflits », « Etat de droit et Gouvernance », ont été par la suite passés en revue à travers des communications présentées à tour de rôle par les représentants des groupes.

a) Groupe d'action sur les Chaînes d'approvisionnement

La présentation a été faite par M. Jean-Marie Kagabo du BIT. Il a tout d'abord posé et répondu à la question : pourquoi les chaînes d'approvisionnement sont une priorité pour l'OIT ? Tout en rappelant qu'il s'agit de structures organisationnelles complexes en perpétuelle évolution. Elles dépassent les frontières des pays et font l'objet d'une prise de conscience des consommateurs. A savoir que les biens doivent être produits dans le respect des droits de l'homme et de l'environnement. Ce qui signifie : i) proscrire le travail des enfants et le travail forcé ; ii) promouvoir le travail décent et une politique sociale au sein des entreprises impliquées dans le cadre d'une mondialisation plus juste.

M. Kagabo a mis en lumière les liens entre les chaînes d'approvisionnement et les ODD. En effet, plusieurs ODD dont l'objectif 8 récusent toute forme inacceptable de travail. En outre, les chaînes d'approvisionnement mondiales peuvent contribuer à une croissance juste et inclusive par une plus forte cohérence entre les objectifs économiques et le travail décent. Les chaînes où l'on rencontre les plus importants déficits sont celles du textile ; de l'électronique et de l'agroalimentaire. Des exemples en Afrique sont souvent évoqués : la vanille à Madagascar ; le cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana ; le textile au Mali et au Burkina Faso ; le cobalt en République Démocratique du Congo, etc.

Les principaux objectifs du Groupe d'Action : réunir les gouvernements, les entreprises, les syndicats et d'autres organisations pour élaborer et mettre en œuvre des plans et des initiatives aux dimensions globales et systémiques dans le domaine des chaînes d'approvisionnement. Pour cela 4 groupes de travail ont été créés (Lacunes dans les connaissances et la recherche ; Renforcement des capacités et des outils ; Pays prioritaires et chaînes d'approvisionnement et Plaidoyer/Partenariats).

Un pays pionnier comme la Mauritanie peut bénéficier du soutien du Groupe d'Action dans le cadre de la compréhension des enjeux et problématiques de la chaîne et l'identification des

déficits. Il pourra également apporter l'expertise sur la situation mondiale de la chaîne concernée ou d'un soutien technique de la part de l'unité de recherche du Groupe d'Action.

En 2018, le Groupe a réalisé une cartographie des acteurs, outils, méthodologies, modèles et initiatives des chaînes d'approvisionnement ; des enquêtes statistiques sur la prévalence du travail des enfants et du travail forcé. Il a lancé une plateforme sur le travail des enfants et le réseau sur le travail forcé (Sommet de Singapour du Consumer Goods Forum de juin 2018). En outre, des échanges d'expériences ont été effectués.

Au cours de l'année 2019, la dynamique sera maintenue et les données seront publiées (Abidjan, mai 2019). Le Groupe a réalisé le lancement de nouvelles initiatives dans 5 pays comme la chaîne d'approvisionnement du coton en collaboration avec la FAO, l'OIT, l'UE, la Banque mondiale et d'autres parties prenantes.³

Le Groupe se fixe entre autres comme objectif pour 2019 de réaliser un rapport phare Alliance 8.7 sur les chaînes d'approvisionnement avec de nouvelles données et l'évaluation des bonnes pratiques.

b) Groupe d'action sur l'Etat de droit et la gouvernance

C'est Jean Marie Kagabo di BIT qui a présenté l'exposé sur le Groupe. Il répond à la nécessité de lever les ambiguïtés juridiques en ce qui concerne la définition des formes d'exploitation (traite des êtres humains, travail forcé, travail des enfants et esclavage moderne) qui permettent de maintenir des niveaux élevés de tels agissements sans contestation. Aussi, les États doivent-ils prendre des mesures proactives pour prévenir et enquêter sur de tels crimes, et ne pas se contenter d'adopter des lois.

Ce Groupe d'Action fournit des conseils aux pays pour améliorer les cadres juridique et politique y compris l'accès à la justice et le droit à des recours effectifs. Il fournit en outre des outils comme des modèles de lois et soutient la création d'institutions ou organes de promotion de l'égalité. Le Groupe d'action pour l'état de droit et la gouvernance tiendra sa première réunion de planification en 2019.

c) Groupe d'action sur la Migration

La présentation a été effectuée par Agnes Tillinac de l'OIM. Le Groupe a été lancé formellement en 2018. Il est co-présidé par l'OIM (Genève) et l'UNICEF (New York). Il est composé de 125 membres, notamment du Système des Nations Unies, des ONG (25% des membres), des groupes de réflexion, des coalitions, des syndicats, des académiciens, des réseaux, des associations d'employeurs et d'indépendants. L'engagement de l'OIM au niveau global est actuellement financé par DFID.

Les objectifs du Groupe sont essentiellement : i) la recherche et le renforcement des connaissances ; ii) la mobilisation des ressources ; iii) l'élaboration des stratégies et des politiques et iv) la conception des outils et coopération technique.

³ Plus d'information ici : https://www.alliance87.org/wp-content/uploads/2019/02/Alliance8.7_ActionGroupSupplyChains_2018-19workplan_2.pdf

Jusqu'ici, le groupe a réalisé deux recherches : revue documentaire sur la vulnérabilité des migrants et une revue documentaire des politiques globales en matière de travail des enfants, dans le cadre de la migration. En outre, deux ateliers ont été tenus en 2018, à Londres et à Genève. Le Groupe a aussi soutenu les consultations de l'Alliance 8.7 au sein des pays pionniers (Madagascar, Népal entre autres).

d) Groupe d'action sur les Conflits et cadre humanitaire

La présentation a été effectuée conjointement par Mesdames Fadela Novak (UNHCR) et Alimata Dème (UNICEF). L'existence de ce Groupe se justifie par l'importance des risques liés aux situations humanitaires. Le contexte en Mauritanie est caractérisé par les implications du conflit au Nord Mali (environ 55 000 réfugiés maliens) et d'autres conflits et situations de déplacements forcés dans le monde (environ 2 500 réfugiés et demandeurs d'asile urbains issus de 43 nationalités).

Les objectifs du groupe : i) renforcer les capacités économiques et les moyens de subsistance durables des populations réfugiées pour appuyer leur autonomisation ; ii) renforcer la résilience des populations d'accueil des réfugiés dans la Moughataa de Bassiknou ; iii) identifier les groupes les plus à risque et développer des stratégies d'appui pour éviter l'adoption de mécanismes d'adaptation négatifs ; iv) soutenir les communautés affectées pour réduire leurs vulnérabilités ; v) assurer un cadre légal et législatif qui favorise l'autonomisation des réfugiés.

Les actions entreprises jusqu'ici concernent : i) le développement d'une stratégie pour l'autosuffisance des réfugiés et la résilience de la communauté hôte ; ii) l'appui aux activités d'intégration entre humanitaire et développement. En outre, le Projet assure une formation qualifiante (UNHCR-ILO) pour les Jeunes réfugiés et la communauté hôte. L'UNHCR et l'UNICEF entreprennent des activités d'éducation des enfants et jeunes ainsi que de lutte contre le travail des enfants.

« Les ambitions de l'Alliance sont devenues des réalités concrètes puisque cette Alliance offre actuellement une tribune permettant aux partenaires d'échanger les informations, les expériences et les leçons acquises et ce pour observer le degré de progrès survenu dans ces domaines » Seydina Ali Ould Mohamed Khouna, Ministre de la fonction publique, du travail, de l'emploi et de la modernisation de l'administration, 4 mars 2019

2. Panel 2 : Les instruments pour la mise en œuvre de l'Alliance 8.7 en Mauritanie

L'analyse du dispositif existant en Mauritanie pour la mise en place de l'Alliance 8.7 a été abordée dans le cadre du panel 2. Le conseiller Hamoud Ould T'Feil a énuméré les dispositions prises par la Mauritanie pour la mise en place de l'Alliance 8.7. A savoir :

- *Le Conseil national du dialogue social (CNDS) ;*
- *La lutte contre la traite par la scolarisation ;*
- *L'accueil des réfugiés maliens*
- *La protection du droit des travailleurs migrants ;*

- *L'éradication du travail des enfants dans deux secteurs pilotes (l'industrie laitière et l'agroalimentaire).*

Les prochaines étapes sont : i) l'élaboration d'une ébauche de plan d'action, ii) l'organisation de l'actuel atelier technique de programmation, iii) l'organisation d'activités pilotes et d'un mécanisme de suivi.

a) Le PANETE RIM et le projet MAP-16

Le conseiller chargé du travail auprès du ministre du MFPTEMA (M. Alliance 8.7) a rappelé que le gouvernement mauritanien, après avoir ratifié les principales conventions internationales relatives au travail des enfants, notamment les Conventions n° 138 et 182 de l'OIT, a amorcé un processus participatif tripartite pour la mise en œuvre du Plan d'Action National d'Élimination du Travail des Enfants (PANETE-RIM), notamment à travers le CNDS.

Ce processus sera accompagné par le projet MAP-16, lancé à l'occasion de la tenue de l'atelier. M. Alliance en a donné les principaux objectifs :

- *Produire, analyser et diffuser les données et indicateurs clés sur la prévalence et les tendances du travail des enfants issus des enquêtes et des études;*
- *Appuyer les efforts pratiques des acteurs visant à éliminer le travail des enfants ;*
- *Renforcer l'engagement de groupes cibles spécifiques ;*
- *Assurer le plaidoyer sur des acteurs spécifiques pour le changement du comportement ;*
- *Soutenir l'Alliance 8.7 entre les partenaires internationaux, les entreprises et les syndicats ;*
- *Apporter un soutien aux mécanismes d'action conjointe tels que les groupes d'action ;*
- *Appuyer les organisations de la société civile.*

b) Le système national de protection de l'enfance

Ce thème a été présenté par Monsieur Mohamed Ould Souleymane, Directeur adjoint de l'enfance au MASEF (Ministère des Affaires sociales de l'enfance et de la famille).

Le Système de Protection de l'Enfance (SPE) en Mauritanie est principalement orienté vers la lutte contre les VEDAN (violences, exploitation, discrimination, abus et négligence) faites aux enfants. Il existe un cadre légal (Code Général de la Protection de l'enfant (loi n° 2018-024 du 21 Juin 2018)) et organisationnel. L'organisation du système de protection comporte plusieurs instances au niveau stratégique, opérationnel et communal :

- *Le CNE (conseil national de l'enfance) ;*
- *Direction de l'Enfance (MASEF) ;*
- *Les Tables Régionales de Protection (TRP) ;*
- *Les Systèmes de Protection Communaux (SPC) ;*
- *Les réseaux des OCB et Les OCB.*

c) Le projet TEKAVOUL sur les filets de protection sociale et le cash transfert direct d'argent aux ménages les plus démunis

Monsieur Taleb Khyar Ould Cheikh Bouya de l'Agence TADAMOUN a fait une présentation des effets induits des interventions de l'Agence Nationale TADAMOUN et de son programme national des Transferts Sociaux « TEKAVOUL » en matière de lutte contre le travail des enfants.

Les réalisations, dans le domaine de l'éducation ont permis le renforcement de la capacité éducative d'accueil dans les zones d'intervention de TADAMOUN et donc de lutter contre le travail forcé de 30 713 enfants. Le programme de cash transfert cible les 100 000 ménages parmi les plus pauvres. Le cumul des transferts monétaires réguliers a atteint un montant total de 206 881 500 MRU qui ont été directement distribués aux ménages bénéficiaires.

d) Le dispositif légal d'accès à la justice avec en ligne de mire l'aide judiciaire

Le magistrat Moulaye Abdallahi Baba du Ministère de la Justice a présenté un exposé sur le dispositif légal d'accès à la justice pour l'éradication du travail forcé, de l'esclavage moderne, de la traite des personnes et du travail des enfants. Il a passé en revue le cadre légal qui est particulièrement fourni. Il a rappelé sa place dans la politique pénale. L'exposé est articulé autour des questions suivantes :

- *Les garanties procédurales d'ordre général communes à toutes les victimes d'infractions pénales en général ;*
- *Les garanties des droits des victimes ;*
- *Le bénéfice de l'aide judiciaire ;*
- *Les garanties procédurales spécifiques propres aux victimes des infractions d'esclavage et de pratiques esclavagistes ;*
- *La nécessité d'adopter une stratégie d'accès au droit.*

e) La stratégie nationale sur la migration et le contrôle des entrées et sorties sur le territoire national

Cette stratégie a été présentée par Monsieur Mohamed Abdallahi Zeidane du Ministère de l'Intérieur. Il a passé en revue les étapes antérieures depuis la création de l'Agence Nationale du Registre de la Population et des Titres Sécurisés (ANRPTS) en 2009 et la création de 21 postes frontières. La gestion de la migration figure dans la Stratégie de croissance accélérée et prospérité partagée (SCAPP) comme composante du chantier stratégique de « la gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité » (volume2, point 5.3.1). Les objectifs globaux de la Stratégie nationale de la migration (SNM) concernent le contrôle des entrées et sorties du territoire, l'atténuation des effets pervers de la migration et la valorisation de ses aspects positifs qui devront être pleinement exploités, dans le respect de la réglementation internationale.

3. Synthèse des questions évoquées au cours des discussions

Des questions d'ordre général ont été largement évoquées par les participants à l'Atelier. Elles hypothèquent tout progrès, singulièrement celui d'atteindre les ODD dont l'ODD8 et la cible7. Il s'agit avant tout du déficit d'application des textes juridiques qui a de multiples causes, entre autres :

- Les insuffisantes capacités des administrations (justice, police et auxiliaires) ;
- La méconnaissance des textes et procédures ;
- Les difficultés d'accès à la justice notamment pour les plus vulnérables.

En outre, l'impact des interventions sur les groupes cibles n'est pas toujours évident ou pas systématiquement évalué. Néanmoins, les participants ont unanimement reconnu l'engagement renouvelé du Gouvernement mauritanien et des autres parties prenantes de l'Alliance 8.7 pour redoubler d'efforts dans la lutte contre le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des personnes et le travail des enfants.

a) En matière de justice

Les participants ont noté que des difficultés pratiques entravent la mise en œuvre effective des bureaux d'aide judiciaire au niveau des wilayas de l'intérieur du pays (en particulier l'absence de la plupart des auxiliaires de justice). D'autres questions ont été soulevées. Il s'agit en particulier :

- Du décalage entre les ambitions exprimées à travers l'adoption des lois/règlements et adhésion aux conventions internationales d'une part et les moyens déployés pour arriver à des résultats d'autre part ;
- De la persistance des difficultés d'accès à l'Etat civil ;
- De l'iniquité dans le traitement des dossiers (travailleurs domestiques mineurs).

b) En matière de migration

Les résultats des recherches et discussions ont montré des lacunes en matière de connaissances sur les sujets de préoccupation suivants : (i) les responsables principaux de la traite; (ii) la prévalence des migrants au sein des estimations statistiques relatives à l'esclavage moderne; (iii) l'impact des attitudes négatives à l'égard des migrants; (iv) la conceptualisation du mariage forcé ; et (iv) l'impact de la migration sur les enfants ou autres membres de la famille qui restent sur place.

c) En matière de protection

Les discussions ont porté sur :

- L'existence et la fiabilité des données statistiques ;
- La problématique « Pauvreté des familles, mariage et travail des enfants »;
- Les enfants exploités par des réseaux de groupes armés, de prostitution ou de drogue ou encore engagés dans la mendicité urbaine.

Des cas spécifiques ont été soulevés au cours des débats. Il s'agit de la protection des femmes domestiques migrantes en Arabie Saoudite à travers des agences sans autorisation légale et dans l'impunité selon certains intervenants. L'une des causes sous-jacentes qui a été évoquée concerne le manque de formation et de compétence de la plupart des acteurs, notamment certains magistrats chargés de dire le droit.

4. Principales conclusions/recommandations

L'une des questions qui est revenue dans la plupart des interventions des participants est relative à la coordination des efforts des parties prenantes et des ressources disponibles ou potentielles en vue de mettre en œuvre les activités les plus significatives (plus grand bénéfice) et favoriser les synergies au profit de l'Alliance 8.7. Une feuille de route pour la mise en place effective de l'Alliance 8.7 en Mauritanie devra être établie sur une base consensuelle.

Plusieurs domaines de préoccupation ont retenu l'attention des participants à l'Atelier et ont fait l'objet de recommandations explicites ou implicites.

Au niveau de la coordination globale, les participants suggèrent que les membres des groupes d'action soutiennent la Mauritanie, pour que les questions traitées soient à l'ordre du jour lors de la planification et s'assurent qu'il existe un système de suivi-évaluation des interventions programmées dans le cadre de la cible 8.7. Les groupes d'action doivent en outre être en contact permanent avec le gouvernement et les bailleurs pour accorder un intérêt particulier aux projets favorables à l'Alliance 8.7.

a) En matière de politique, Etat de droit et gouvernance,

Il s'agit de prendre en considération les points ci-dessous :

- *Le recrutement éthique ;*
- *L'intersection entre conflit et violence ;*
- *L'impact des retours forcés de migrants ;*
- *L'accès à l'éducation pour les enfants de migrants ;*
- *Les recours juridiques dans les cas de non-paiement des salaires ;*
- *La gouvernance et la surveillance du secteur informel.*

b) En matière de lutte contre le travail des enfants

Les actions pilotes proposées dans le cadre du PANETE-RIM ont été approuvées par les participants. Il s'agit de:

- *L'établissement de la liste des travaux dangereux (C. 182) ;*
- *La production de supports pour la vulgarisation des textes: Code du Travail et Code Général de protection de l'Enfance ;*
- *Le renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfance pour l'intégration de la problématique du travail des enfants (MASEF) ;*
- *La formation des Inspecteurs, Contrôleurs du travail et représentants des travailleurs sur la prévention et l'identification des pires formes de travail des enfants (PFTE) ;*
- *L'intervention pilote dans un secteur ou une chaîne de valeur spécifique dans une zone cible pour la réintégration des enfants travailleurs retirés des PFTE. Deux secteurs ont été retenus : laitier et pêche artisanale.*

c) En matière de protection des réfugiés

Les interventions ci-après ont été considérées comme pertinentes :

- *L'autonomisation des réfugiés et la résilience des populations locales ;*
- *Le renforcement des activités aux niveaux humanitaire et développement ;*

- *L'alignement avec les chaînes de valeur porteuses dans la Moughataa de Bassiknou ;*
- *La recherche active de ressources financières (Financement IDA 18 et Partenariat avec la Banque mondiale) ;*
- *L'élaboration et adoption d'un cadre juridique de protection des réfugiés.*

d) En matière d'accès à la justice

La Stratégie nationale d'accès à la justice devra prendre en considération les points clés ci-dessous :

- *Les recommandations de l'atelier tenu en 2014 et organisé par l'ONUDC à Nouakchott ;*
- *La mise en œuvre de la loi n°2015-030 ;*
- *L'opérationnalisation des bureaux d'aide judiciaire ;*
- *La généralisation de l'implantation des principaux acteurs à l'intérieur du pays ;*
- *La prévoyance budgétaire du financement public de l'aide.*

Par ailleurs, le gouvernement devra adopter un cadre juridique approprié à travers :

- *L'élargissement du champ de la loi à l'aide juridique ;*
- *L'harmonisation des garanties procédurales en matière de travail forcé, d'esclavage, de traite des personnes et de travail des enfants ;*
- *L'extension du cadre dérogatoire à la protection des enfants.*

Journée2

La journée du 5 mars 2019, a été consacrée à l'examen du projet de plan d'action élaboré par une équipe technique sur la base des 4 groupes d'action de l'Alliance 8.7. Il comporte la description des actions proposées ; la stratégie nationale de référence ; l'instrument national de ratification, avec le choix de deux chefs de file (gouvernement et partenaires).

Sur la base des propositions avancées par les différents intervenants et le consensus réalisé au cours de l'atelier, le projet modifié en annexe, devra constituer le socle de la Feuille de route pour la réalisation des objectifs de l'Alliance 8.7 en Mauritanie.

Au cours des débats précédés par un exposé détaillé des interventions proposées, les participants ont particulièrement insisté sur la nécessité d'associer et de prendre en considération les contributions de la société civile. Il a été aussi évoqué la question d'une meilleure coordination, notamment au niveau des deux Wilayas du Hodh Charghi et du Guidimgha sous la supervision de l'Alliance 8.7.

Conclusions

Pays pionnier de l'Alliance 8.7, la Mauritanie s'investit, comme d'autres, dans un processus favorable à l'atteinte de l'ODD8cible7. A ce titre, le pays se doit d'élaborer un plan d'action

conformément aux politiques et stratégies nationales. Les interventions prévues dans le cadre de ce plan devront être consensuelles et concourir à l'atteinte de la cible 8.7.

Tous les participants s'accordent pour reconnaître que la Mauritanie est particulièrement concernée par cette cible dans la mesure où depuis janvier 2012, elle abrite sur son territoire des dizaines de milliers de réfugiés maliens notamment au camp de MBERA qui sont des populations vulnérables à la traite, au trafic et à l'exploitation.

Certes, des efforts ont été déployés en matière de lutte contre la traite des êtres humains, des résultats ont été obtenus au cours des dernières années mais les conditions de vie des populations affectées par les séquelles de l'esclavage sont encore précaires.

Le Panel2 a été l'occasion de montrer en quoi l'engagement politique du gouvernement mauritanien a été déterminant. On a en effet noté la ratification d'un certain nombre d'instruments internationaux⁴.

En matière d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre les séquelles de l'esclavage, on peut citer les résultats obtenus à travers les interventions de l'agence "TADAMOUN". Toutefois, des défis restent à relever, notamment au niveau du secteur informel où l'effectivité des lois a encore des progrès à faire.

Certes l'adoption en mars 2014 d'une feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage est une avancée mais des efforts restent à faire pour réaliser la plupart des 29 recommandations couvrant les domaines juridique, économique et social, et de sensibilisation.

Peut-on pour autant affirmer que l'atelier a atteint les objectifs qui lui ont été assignés ? Oui, dans la mesure où son but principal a été réalisé à travers les exposés et débats sur l'Alliance 8.7 dans son fonctionnement, ses activités et perspectives (groupes d'action). En outre, les interventions gouvernementales sectorielles favorables à l'atteinte de la cible 8.7 ont été présentées traduisant ainsi la volonté politique des pouvoirs publics.

Par ailleurs, les discussions en groupes ont permis d'identifier les défis qui restent à relever en matière de lutte contre le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants. Ont également été passées en revue et discutées les actions les plus pertinentes pour y parvenir.

Le projet de plan d'action a été discuté et amendé suivant une logique conforme aux objectifs des quatre groupes d'actions et des indications complémentaires sur chaque activité préconisée (description, proposition cible, politique, stratégie, synergie avec d'autres interventions...).

⁴ Les Conventions de l'OIT sur le travail forcé (n° 29/C29) ratifiée le 20 juin 1961, sur l'abolition du travail forcé (n° 105/C105) ratifiée le 3 avril 1997 et le Protocole de 2014 à la C29 ratifié le 9 février 2016 ainsi que la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée dite "Convention de Palerme" et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants auxquels la Mauritanie a accédé le 22 juillet 2005.

Pour l'avenir, il a été convenu d'une phase de suivi dont l'essentiel consiste à rechercher des appuis à la mise en œuvre du plan stratégique et à accorder à M. Alliance 8.7 en Mauritanie les moyens pour assurer une coordination efficace des activités et l'implication de toutes les parties prenantes.

Annexe 1 : Programme de l'atelier

Heure	Activité	Intervenant
9h00	Enregistrement et installation des participants	Comité d'organisation
9h30	Présentation de la journée	Modérateur
10h00	Allocutions d'ouverture SNU et MFPTEMA: - SNU: Les Objectifs de Développement Durable, le CPDD et l'Alliance 8.7 en Mauritanie - MFPTEMA: La Mauritanie, pays pionnier l'Alliance 8.7	Mme Beate Andrees, BIT Ministre de la Fonction Publique, Travail, Emploi (MFPTEMA)
10h30	Présentation : L'Alliance 8.7 : contexte, défis et opportunités.	Mme Beate Andrees, BIT M. Hamoud Ould T'Feil, M. Alliance 8.7 Mauritanie
11h00	Pause-café	
11h30 à 13h00	Panel 1 : Les groupes d'action de l'Alliance 8.7 au niveau global Présentations suivies des questions de clarification	
	- Chaines d'approvisionnement - Etat de droit et accès à la justice - Migration - Conflits et Cadre Humanitaire	Jean Marie Kagabo, BIT Agnes Tillinac, OIM Mme Fadela Novak-Irons UNHCR-UNICEF
13h30	Pause – déjeuner	
14h30 à 15h30	Panel 2 : Les instruments pour la mise en œuvre de l'Alliance 8.7 en Mauritanie Présentations suivies des questions de clarification	
	Présentation : L'Alliance 8.7 : Le dispositif existant en Mauritanie pour la mise en place de l'Alliance 8.7	M. Hamoud Ould T'Feil, M. Alliance 8.7 Mauritanie, MFPTEMA
	- Le PANETE RIM - Le Conseil National du Dialogue Social - Le système de protection de l'enfance - Le programme TEKAVOUL - Contribution à l'accès à l'état civil et à la documentation - Le dispositif légal pour l'accès à la justice	Mr. Med. Ould Sid Ahmed Ould BEDDE, MASEF Mr. Taleb Khyar Cheikh Melainine, Agence Tadamoun Mr Mohamed Abdallahi Zeidane, MIDEC Mr. Moulaye Abdallah, MJ
15h30 à 17h00	Groupes de travail : Opportunités des groupes d'action de l'Alliance 8.7 en Mauritanie	
	1. Chaines d'approvisionnement : 2. Etat de Droit et gouvernance 3. Migration 4. Conflits et Cadre Humanitaire	MFTPEMA et BIT MJ et BHCDH MIDEC et OIM MIDEC, MASEF, UNHCR, UNICEF
17h00	Clôture de l'atelier - Présentation et lancement du projet MAP-16 dans le cadre de l'Alliance 8.7 - Présentation de recommandations de l'atelier pour l'ébauche de plan d'action	MFPTEMA
17h30	Mot de clôture	MFPTEMA



Annexe 2 : Ebauche de plan d'action

Groupes d'action 8.7	Description (résumé de www.alliance87.org)	Proposition de cible / objectif	Stratégie nationale / plan d'action	Instrument ratifié Principes	Ministère lead	Agence lead	Articulation CPDD (UNDAF)	Projets UN pouvant contribuer
Chaines d'approvisionnement	Coalition de Gvt. syndicats, entreprises, etc. autour des initiatives ayant un impact systémique dans un secteur.	Elimination du travail des enfants dans le secteur laitier et de la pêche artisanale	PANETE Code général de protection de l'enfant (Table régionale de protection)	C 182 C 138	MFPTEMA MENFP MASEF	BIT	PS2 Capital Humain – Effet 3 Protection Produit 5 : Appui à la feuille de route contre les séquelles de l'esclavage	MAP-16 et Promo-pêche (BIT)
Migration	Vulnérabilité à la maltraitance et à l'exploitation des migrants	Protection des travailleurs migrants en MRT et ailleurs	SNGM	C143 R203 (P29)	Min Justice MFPTEMA MIDEC MAEC MASEF	OIM	Produit 6 : Protection des enfants / lutte contre le travail des enfants	EUTF – assistance directe et réintégration aux migrants ; RDPP – protection des enfants dans les mahadras (prévention de l'exploitation, protection des enfants en situation de mobilité) AMEM, Bridge et Promo-pêche (BIT)



Groupes d'action thématiques de l'Alliance 8.7 en Mauritanie (sur la base de www.alliance87.org/action/action-groups/)
 Proposition / 5 mars 2019



Etat de droit et gouvernance	Cadres juridique et politique, y compris l'accès à la justice et le droit à des recours effectifs. Mise en place d'institutions de redevabilité au niveau national	Promotion du dialogue social, accès à la justice et protection pour l'élimination du travail forcé	Plan d'action CNDS SNAJ (CCS, Loi 2015-031) SNE Plan d'action Tadamoun	C144 C029 / P29	MFPTEMA MJ CNDHAHRSC TADAMOUN	BHCDH		Bridge (BIT) Projet traite (OIM)
Conflits et cadre humanitaire	Zones d'installation des réfugiés ou des personnes déplacées. Modèles de prévention à l'aide résultats recherche Prévalence du travail forcé et travail enfants dans les situations de crise.	Prévention de la traite et scolarisation de tous les enfants dans la région de Bassiknou, réfugiés et population hôte	SNGM Loi n°024-2018 portant code général de protection de l'enfant (Table régionale de protection)		MFPTEMA MIDEC MENFP MASEF CDHAHRSC	UNICEF UNHCR (Zone de convergence SNUHodh el Charghi)		BPRM (BIT-UNHCR) Bridge (BIT)